



MUNICIPALITE

Préavis 2016-2021 / N° 51

Demande de dépenses extrabudgétaires pour l'exercice 2020, principalement dues aux besoins liés à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19

Rolle, le 27 août 2020

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget de l'exercice 2020 (1^{er} semestre) pour un montant de CHF 936'200.

Ce montant est subdivisé en deux parties, la part principale de CHF 671'200 liée à la crise sanitaire sera couverte par des prélèvements sur des fonds et n'impactera pas le résultat de l'année, contrairement à l'autre partie qui sera imputée aux comptes de fonctionnement concernés.

1. PREAMBULE

Se basant sur les articles 10 et 11 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité invite le Conseil communal à lui accorder les dépenses mentionnées plus bas, couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, en complément du budget de l'exercice y relatif.

Le présent préavis répond à la demande de la Commission des finances exprimée lors des conclusions du 1^{er} préavis de la nouvelle législature : seuls les dépassements supérieurs à CHF 50'000. -- par ligne budgétaire font l'objet d'une demande de crédits complémentaires, pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours. Il répond également aux interpellations de Mme Lucia Suvà « Offrir 3 mois de loyer aux commerces qui ont dû fermer » et « Distribuer des bons d'achat aux ménages rollois ».

La crise sanitaire de cette année ayant engendré des dépenses extraordinaires, la Municipalité a décidé de présenter les dépenses liées au COVID-19 et connues lors de l'établissement de ce préavis, ceci même pour des montants inférieurs à la limite de CHF 50'000 décrite ci-dessus. Une demande de financement par l'utilisation de fonds est demandée.

La Municipalité rappelle à cet égard les articles suivants du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, à savoir :

Dépassement de crédit :

- Art. 10 La Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés. Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.
- Art. 11 La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général ou communal.
- Art. 15 Un investissement de moins de cinquante mille francs peut, le cas échéant, être porté au budget de fonctionnement.
- Art. 16 La Municipalité veille à ce que les crédits d'investissements ne soient pas dépassés. Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil général ou communal par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais.

Crise sanitaire 2020

Avec des moyens financiers sans comparaison avec ceux des autorités supérieures, la commune doit jouer son rôle en termes d'aide à ceux et celles dont les revenus ont diminué souvent drastiquement. De plus, il est évident que la crise aura des conséquences importantes sur les rentrées fiscales non seulement en 2020, mais également sur les années futures. Enfin la Municipalité a décidé d'avoir recours aux fonds afin de couvrir les montants exceptionnels engagés à titre d'aides, tout comme pour les pertes de revenus.

Détail des postes et commentaires, état comptable au 31 juillet 2020, avant audit.

2.	DESCRIPTION DES DIFFERENTS BESOINS COURANTS (hors Covid-19)
-----------	--

Subvention pour l'acquisition de vélos électriques :

No	No compte	Intitulé	Budget 2020	Comptes 2020	Crédit demandé
1	1800.351720	Subvention pour l'acquisition de vélos électriques	CHF 8'000	CHF 7'800	CHF 15'000
<p>A la fin de l'année 2019, 12 demandes de subvention, pour un total de CHF 3'600.00, ont dû être reportées sur l'année 2020.</p> <p>Le 11 mai 2020, le solde de la subvention de CHF 4'400.00 était déjà totalement utilisé. Ce qui signifie que, sans subvention supplémentaire, toutes les demandes dès cette date devraient être reportées sur 2021. Pour information, entre le 11 et le 27 mai, la Commune a reçu 8 nouvelles demandes qui n'ont pu être honorées. Pour mémoire le budget 2019 avait été intégralement utilisé à fin septembre. Le règlement des</p>					

	subventions doit être revu. Ce montant sera attribué uniquement aux subventions pour les vélos afin de désengorger la liste d'attente.
--	--

Frais sur les avoirs en banque :

No	No compte	Intitulé	Budget 2020	Comptes 2020	Crédit demandé
2	2200.322000	Intérêts négatifs et sur les emprunts	CHF 250'000		CHF 250'000
<p>Des entrées fiscales extraordinaires et non pérennes de personnes morales engendrent un surplus important de liquidités en 2020. Ces revenus supplémentaires vont également générer un important ajustement sur les acomptes de charges péréquatives de 2020 calculées par le Canton. La facture complémentaire sera envoyée par ce dernier en été 2021 seulement. Afin de limiter le surplus de liquidités et les intérêts négatifs qui en découlent, la Municipalité a décidé d'effectuer un versement anticipé au Canton au début juillet de cette année. Mais le département de la Santé et de l'action sociale a refusé ce versement anticipé, il a été reversé à la Commune.</p> <p>Cette charge supplémentaire est évaluée à CHF 250'000 (estimation).</p>					

3.	DESCRIPTION DES BESOINS LIES A LA CRISE SANITAIRE, FINANCES PAR DES FONDS
-----------	--

AIDE A L'ECONOMIE:

Suspension des loyers commerciaux :

No	No compte	Intitulé	Budget 2020	Comptes 2020	Crédit demandé
1	928510	Fonds de réserve pour investissements futurs	CHF 0	CHF 41'200	CHF 41'200
<p>Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, la fermeture de nombreux commerces a été ordonnée par le Conseil fédéral. Dès lors, la Municipalité a décidé de suspendre les loyers des locaux commerciaux propriété de la Commune afin de soulager les locataires. La suspension en question concerne le 50 % des loyers des mois d'avril et mai 2020.</p>					

Aide aux commerçants :

No	No compte	Intitulé	Budget 2020	Comptes 2020	Crédit demandé
2	928510	Fonds de réserve pour investissements futurs	CHF 10'000	CHF 0	CHF 10'000
<p>Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, lors du déconfinement une distribution de produits désinfectants et masques a été organisée en faveur des commerçants, afin de leurs apporter un soutien lors de la réouverture de leurs commerces.</p>					
3	928510	Fonds de réserve pour investissements futurs	CHF 15'000	CHF 0	CHF 15'000
<p>Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, des remboursements ont été octroyés aux résidents qui n'ont pas pu utiliser les places de campings louées durant le semi-confinement.</p>					

AIDE A LA POPULATION :**Aide aux personnes en difficulté :****Frais liés aux prestations scolaires et parascolaires :**

No	No compte	Intitulé	Budget 2020	Comptes 2020	Crédit demandé
2	928510	Fonds de réserve pour investissements futurs	CHF 0	CHF 528'000	CHF 528'000
<p>Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le secteur de l'Accueil de Jour va certainement voir sa situation financière évoluer défavorablement. Une baisse au niveau de la facturation (revenus) due à la baisse de fréquentation (fermeture des structures d'accueil durant le semi-confinement, ainsi que les effets financiers sur les revenus des parents face à la crise sanitaire). Les frais fixes non couverts par la participation financière des parents resteront à la charge des communes. Il est difficile à ce jour d'estimer la part de ce manque à gagner. A ces effets s'ajoute les frais supplémentaires liés à l'aspect sanitaire touchant l'opérationnel, comme la désinfection des infrastructures et l'acquisition de matériel et produits spécifiques. Conformément au détail ci-dessous, l'évaluation d'une augmentation de 10 % des charges sur la base du budget 2020 semble prudente et raisonnable.</p> <p>Accueil de jour, budget 2020 CHF 2'308'487, 10 % = CHF 230'800 Charges scolaires (sans immeuble), budget 2020 CHF 2'971'944, 10 % = CHF 297'200</p>					
3	928510	Fonds de réserve pour investissements futurs	CHF 2'500	CHF 0	CHF 2'500
<p>Conformément au PV No 6 du CODIR de l'association de Communes EnJeu daté du 6 avril 2020, elle prendra à charge le 80 % des salaires des patrouilleurs durant la période de fermeture des écoles dès le mois d'avril, soit du 1^{er} avril au 11 mai. Le différentiel de 20 % restant entièrement à la charge des Communes.</p>					

BESOINS EXTRAORDINAIRES LIES AU FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

No	No compte	Intitulé	Budget 2020	Comptes 2020	Crédit demandé
1	928510	Fonds de réserve pour investissements futurs	CHF 20'000	CHF 0	CHF 20'000
<p>Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, sécurité au travail, des plexiglass, des masques, du matériel divers et du désinfectant ont été achetés.</p>					
2	928510	Fonds de réserve pour investissements futurs	CHF 12'500	CHF 0	CHF 12'500
<p>Informatique : la mise en place des outils permettant le télétravail durant le semi-confinement et en prévision de mise en quarantaine par la suite ont engendrés les dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de 5 portables avec docking station, CHF 8'500.00 • Augmentation de la facture téléphonique due aux déviations vers des numéros externes, CHF 3'000.00 (estimation) • Acquisition d'une solution de vidéo-conférence, CHF 1'000.00 					

PERTES DE REVENUS LIEES A LA CRISE SANITAIRE

No	No compte	Intitulé	Budget 2020	Comptes 2020	Crédit demandé
1	928510	Fonds de réserve pour investissements futurs	CHF 31'000	CHF 0	CHF 31'000
		<ul style="list-style-type: none"> • Transports publics : diminution des recettes du Green Bus et vente des abonnements CFF, CHF 30'000 (estimation), frais de masques pour les élèves CHF 1'000 (estimation) 			
2	928510	Fonds de réserve pour investissements futurs	CHF 6'000	CHF 0	CHF 6'000
		<p>Corps de police : la crise sanitaire n'ayant pas permis l'organisation habituelle des foires, les terrains n'ont pas été loués. Perte estimée à CHF 6'000.00</p>			
3	928510	Fonds de réserve pour investissements futurs	CHF 5'000	CHF 0	CHF 5'000
		<ul style="list-style-type: none"> • Location des salles communales : les mesures imposées par le Conseil fédéral interdisant les manifestations publiques ou privées ont fortement réduit les demandes de locations des locaux de la Commune. Perte estimée à CHF 5'000.00 			

A noter pour conclure que tout dépassement de compte non imputable à la gestion communale (telle que la facture sociale) ou dépense connue lors de l'établissement de ce préavis, ne figure pas dans les tableaux ci-dessus.

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Vu le préavis 2016 – 2021 / N° 51 de la Municipalité du 27 août 2020,

Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2020 de CHF 671'200 pour couvrir les dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 de la Commune de Rolle.
- D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2020 de CHF 265'000 pour couvrir des dépenses liées à la gestion de la Commune.
- D'accorder à la Municipalité de prélever CHF 671'200 au fonds de réserve pour investissements futurs, compte 928510.
- De prendre acte des manques à gagner prévisibles dans les recettes budgétées pour 2020.
- Autorise la Municipalité à emprunter CHF 671'200 en francs suisses, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 31 août 2020

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Denys Jaquet



Le Secrétaire



Julien Bocquet

1^{re} séance avec la Commission des finances : selon calendrier général

Municipal délégué : M. le Syndic Denys Jaquet

Résumé des incidences financières

